

Après la réunion de l'Inter-associatif du 25 juin 1990

La réunion de l'Inter-associatif s'est tenue le 25 Juin 1990 au 18, rue de Varenne, 75007 Paris, avec les représentants dûment mandatés des C • C .A. F., du C. F. R. P., du Coût Freudien, d'Errata, du Cercle Freudien, de Psychanalyse Actuelle et de la Convention Psychanalytique. Manquait le représentant des Ateliers. Était présent un délégué de l'Association Freudienne, enfin l'École Freudienne avait fait connaître sa position.

Après de brefs échanges à propos de l'organisation matérielle du Colloque de Janvier 1991, la réunion a été consacrée aux conséquences de l'Arrêt en date du 4 Mai du Conseil d'État relatif à l'assujettissement à la T.V.A. des psychanalystes non médecins.

Une lettre* de S. Leclair et J. Sédat - adressée à plusieurs associations - a circulé ; J. Hassoun, un de ceux à qui cette lettre a été envoyée, a assuré qu'il ne s'était chargé d'aucune mission d'entremise entre les signataires de cette lettre et l'Inter-associatif.

Sans préjuger de l'efficacité des recommandations de Leclair et Sédat, la majorité des personnes présentes a été conduite à faire l'analyse préalable de cette nouvelle initiative.

On ne peut dissocier la proposition d'action des signataires
- bien qu'ils écrivent en leur seul nom propre - de leur projet d'instance ordinale et de leur association A. P. U. I. (Association pour une Instance) pour laquelle ils militent et font militer, mettant à profit de l'émotion suscitée par l'arrêt du Conseil d'État pour recruter un maximum de membres.

Dans la logique de leur projet d'une instance tierce pour tous les analystes, ils font un pas important, que l'Inter-associatif ne saurait emboîter, vers l'œcuménisme ordinal, indiquant clairement l'avancement des contacts et pourparlers en cours avec les "principales associations psychanalytiques", soit, à leurs yeux, la S.P.P., l'A.P.F., le IVe Groupe et l'E.C.F.

Lacan ne serait intervenu dans le champ de la psychanalyse que pour des prunes et l'on nous proposerait, sans que l'on s'en aperçoive, de mettre à l'horizon du mouvement psychanalytique français un retour en arrière de plus de trente ans.

Encore une fois, cette analyse ne fait pas l'unanimité mais est le point de vue de la majorité des personnes composant l'Inter-associatif.

Cette structure et ces personnes n'entendent pas esquiver les responsabilités qui d'ailleurs les réunissent depuis plus un an propos d'événements divers concernant la psychanalyse en France. L'arrêt du Conseil d'État est un événement grave dans son esprit comme dans ses conséquences. Voici les conclusions du débat sérieux et soutenu de la réunion du 25 Juin 1990 présidée par A. Vanier

Sur le plan théorique, le Colloque de Janvier 1991 a justement pour objet d'approfondir les questions relatives l'Analyse dite laïque et tous les aspects de la responsabilité du psychanalyste, incluant les aspects économiques et sociaux. Aux trois demi-journées initialement prévues, il a été décidé d'en ajouter une quatrième pour exposer des conclusions d'ensemble, matière peut-être d'un manifeste argumenté l'usage de la classe politique.

Sur le plan stratégique, comment neutraliser les effets de l'arrêt du Conseil d'État ? Par une action législative, de toute façon. Mais comment agir dans l'immédiat ?

Un "comité de crise", coordonné par Myriam Ziri, a charge d'étudier des solutions d'urgence, de prendre toutes consultations utiles, et d'en rendre compte rapidement.

Claude Dumézil - Didier Lauru

P.S. : Le 31 mai 1990, Claude Dumézil et Solange Faladé prenaient connaissance d'une lettre émanant du Ministère de la Santé dans laquelle il était indiqué que la complexité du champ de la psychanalyse rendait inenvisageable toute initiative des pouvoirs publics, en matière de régulation de l'exercice de la psychanalyse, avant étude approfondie "au sein de la profession".

* Cette lettre est aux archives de l'Association et peut être consultée au local.